

Résumé

L’Afrique est le continent dont l’économie croît le plus rapidement après l’Asie de l’Est, mais aussi celui où la part la plus grande de la population vit dans des conditions d’extrême pauvreté, dans des pays où les conditions de développement humain sont faibles. Les inégalités de revenu y augmentent tandis que le chômage et le manque d’opportunités économiques poussent certains individus à rejoindre des groupes criminels, gangs ou mouvements rebelles, renforçant les liens entre inégalité, activité criminelle et violence.

Le Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites de la Commission économique pour l’Afrique des Nations Unies a estimé que les flux financiers illicites (FFI) en provenance d’Afrique pourraient s’élever à 50 milliards USD (dollars américains) par an. Bien que les chiffres sur les FFI soient fortement contestés, les analyses s’accordent toutefois à dire que les FFI dépassent le volume d’APD accordée à l’Afrique.

Les études précédentes se sont surtout attachées à déterminer les volumes et les sources des FFI et à identifier les pratiques commerciales qui les alimentent, comme la fausse ou surfacturation, la fraude et l’évasion fiscales, et les prix de transfert.

Cette publication adopte une approche différente en cherchant à collecter les données et faits relatifs aux économies criminelles et illicites, les FFI que ces économies génèrent et leur impact sur le développement. Le présent rapport passe en revue différentes formes d’économies généralement considérées comme criminelles ou illicites qui sont répandues en Afrique de l’Ouest, et les organise selon une typologie catégorisant un éventail d’activités illégales, par exemple les crimes liés aux ressources naturelles et le commerce illicite de produits normalement licites.

L’analyse mène à la conclusion suivante : les économies criminelles et illicites génèrent des FFI qui réduisent la capacité des États à financer leur développement ; les économies criminelles et les FFI constituent une forte puissance négative qui contribue à la dégradation des moyens de subsistance et des écosystèmes, mine les institutions, renforce les politiques clientélistes et favorise l’impunité, dans les pays de la région – quoique différemment.

Résultats clés

Les actes criminels sont favorisés par un éventail d’acteurs, qui comprend, les réseaux criminels, le secteur privé (tant domestique qu’international) et les responsables publics. Les méthodes criminelles sont des procédés dynamiques : elles changent en fonction des opportunités, et des forces des marchés s’exerçant à l’échelle mondiale et locale.

Les FFI et la criminalité érodent le tissu de l’État sur l’ensemble de la région, faisant souvent converger le milieu politique, le monde des affaires et la criminalité, et créant une ambiguïté autour de la gouvernance et de l’État de droit. Certaines économies criminelles et illicites sont peu stigmatisées par les communautés de la région, car elles

représentent une source importante de moyens de subsistance, renforçant la légitimité qui permet aux porteurs alternatifs de gouvernance de concurrencer l'État et de créer d'autres sources d'autorité.

Le licite et l'illicite sont de plus en plus interconnectés en Afrique de l'Ouest. Cela s'explique, en partie, par la prépondérance de l'économie informelle, qui représenterait 60-70 % de l'activité économique globale de la région. Cela s'explique aussi par l'existence de réseaux de protection des élites connectés aux flux licites et illicites. L'argent afflue vers les caisses des personnes d'influence à l'échelle locale, ainsi que vers les groupes armés, criminels et terroristes, comme il le ferait (devrait le faire) vers celles de l'État.

Les faibles niveaux d'inclusion financière favorisent le développement des économies criminelles et des FFI dans la région. Nombre d'habitants n'ont pas accès au système bancaire formel. Les opérateurs de transferts de fonds – qui représentent le principal moyen d'envoyer des capitaux et de réaliser des transactions financières internationales en Afrique de l'Ouest – sont hors de prix. Par conséquent, les transactions se font souvent en liquide, ou au moyen de systèmes informels de transferts de fonds, ce qui fait que d'importants volumes de transactions échappent aux gouvernements, aux régulateurs et au calcul du commerce international.

Compte tenu de l'importance des économies criminelles dans la région, et des capacités et ressources disponibles relativement limitées pour les combattre, il est essentiel de comprendre comment elles contribuent aux moyens de subsistance des habitants de la région et d'établir des priorités pour les combattre avec succès.

Conclusions et recommandations

Les économies criminelles interagissent selon trois facteurs : selon que le produit est d'origine locale ou externe ; la nature des acteurs et des réseaux impliqués ; et la manière dont les FFI sont acquis et où ils sont investis. L'analyse mène aux constatations suivantes :

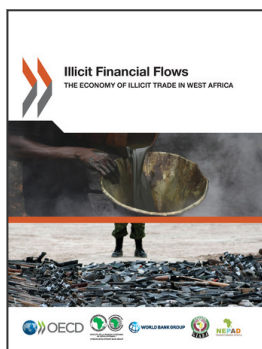
- Les activités informelles générant des FFI qui restent dans la région ne peuvent pas toujours être stigmatisées comme criminelles.
- Les industries criminelles alimentées par des ressources naturelles et dont les FFI associés sont investis à l'extérieur de la région représentent les pertes nettes les plus importantes.
- Les marchandises de transit dotées d'un marché local restreint sont plus susceptibles de s'appuyer sur des réseaux de corruption et de protection de haut niveau, conformément à leur valeur.
- Les économies criminelles dotées d'un marché local important sont plus susceptibles de s'associer aux hiérarchies de pouvoir locales, ce qui peut conduire à des situations d'insécurité, de violence et de conflit.

Tant les fonctionnaires de police régionaux qu'internationaux interrogés dans le cadre de cette étude ont souligné que les problèmes de développement et de gouvernance restreignent considérablement leur capacité à lutter efficacement contre les entreprises criminelles. Parmi ces problèmes figurent l'instabilité ; une autorité ou une présence étatique limitées ; des communautés et villes qui dépendent fortement sur la contrebande comme stratégie de subsistance ; des frontières longues et poreuses qui rendent impossible tout contrôle efficace des frontières ; et des institutions faibles, aux capacités, ressources et soutien politique limités pour mener des enquêtes soutenues.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 stipule que les réponses au crime organisé et aux FFI relèvent de la responsabilité des acteurs du développement. Cette responsabilité est double : s'attaquer aux économies criminelles, ainsi qu'aux conditions socio-économiques et de gouvernance qui les favorisent ou les exacerbent, et atténuer l'impact des économies criminelles sur la trajectoire de développement d'un pays.

Compte tenu des liens étroits entre les individus, les économies et les territoires en Afrique de l'Ouest, toute action entreprise de manière unilatérale aura forcément un impact limité : elle sera plus susceptible de déplacer – que de réduire – les économies criminelles et les FFI. En même temps, toutes les activités ne sont pas strictement illégales, et toutes ne sont pas considérées comme criminelles par les individus concernés. Des réponses mesurées et ciblées sont nécessaires, à la mesure du préjudice qui peut résulter de l'activité en question.

La lutte contre les FFI est également une lutte qui transcende les frontières. Bien qu'analysant les pays d'Afrique de l'Ouest, le présent rapport reconnaît la responsabilité partagée des pays d'origine, de transit et de destination, y compris les pays membres de l'OCDE, sur le sujet des FFI. En conséquence, il enjoint les pays de l'OCDE et les pays Africains à établir des politiques et actions cohérentes et coordonnées afin de garantir que chaque pays imbriqué dans l'économie des FFI joue son rôle pour réduire les opportunités pour les économies criminelles et les FFI, et protège les populations vulnérables de leurs conséquences néfastes.



Extrait de :

Illicit Financial Flows

The Economy of Illicit Trade in West Africa

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264268418-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2018), « Résumé », dans *Illicit Financial Flows : The Economy of Illicit Trade in West Africa*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264285095-4-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.